



la lettre **M**

le mag

La lettre économique du Languedoc-Roussillon | www.lalettrem.fr | Hors série du 9 décembre 2014

enquête

INONDATIONS :
LE GRAND DÉFI



Développement **SPÉCIAL** durable

dossier environnement

AMÉNAGEMENT DURABLE :
ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS



Didier Kruger

N'OPPOSONS PAS ÉCONOMIE
ET ENVIRONNEMENT



AMÉNAGEMENT DURABLE :

ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

Optimisation énergétique des bâtiments, protection de la biodiversité, gestion des déchets, l'application des dispositions prévues par le Grenelle 2 modifiée en profondeur la conduite des grands chantiers. Souvent vécues comme une contrainte, ces nouvelles règles peuvent aussi être synonyme d'opportunités.

...DAVID DANIELZIK, AVEC HUBERT VIALATTE ET CÉLINE DUPIN



PHOTO : OCIVA YBROSSARD

« Les objectifs fixés par le Grenelle 2 imposent une prise en compte beaucoup plus importante de l'environnement. C'est d'abord le cas au niveau des études d'impact, relève Venita Martineau, consultante en urbanisme et environnement à Clapiers (Hérault). Conséquence directe, de nombreux projets doivent être revus comme à Beaulieu, dans l'Hérault, où un corridor écologique a du être mis en place dans le cadre de l'aménagement de la Zac du Renard. Et dans le domaine énergétique, des études de faisabilité sont désormais systématiques afin d'intégrer une part d'énergies renouvelables à chaque opération. »

« Cette évolution réglementaire liée au Grenelle 2 génère des difficultés pour les maîtres d'ouvrage, constate pour sa part Frédéric Charrier, co-gérant du BET gardois spécialisé en environnement ABH (Caissargues). Ces derniers doivent faire appel à de plus en plus de spécialistes pour venir à bien de leur projet ce qui génère des coûts supplé-

mentaires. Pour le maire d'une commune, il n'est pas toujours facile en effet d'expliquer que le coût économique engendré par une démarche d'aménagement durable représentera dans l'avenir une véritable économie liée à la préservation de ses ressources ». Car au delà du surcoût financier qu'elles génèrent inévitablement, ces nouvelles contraintes ont également pour effet de ralentir les chantiers. « Il est clair que la complexité des études environnementales et la durée d'instruction de ces dossiers pénalisent certaines opérations », abonde Venita Martineau en faisant référence à des projets de lotissements. Selon elle, très peu d'aménageurs régionaux seraient actuellement en capacité de gérer efficacement ces sujets en interne. « Quant aux études d'impact, il est difficile de dire si elles sont suivies d'effet par les professionnels. »

CNM : 126 ESPÈCES PROTÉGÉES

Illustration concrète de l'impact de ces contraintes environnementales avec le chantier du contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, le CNM. 1 600 hectares ont du être gelés en guise de mesures compensatoires, soit le double de l'emprise foncière du CNM ! « Depuis la loi Grenelle 2, les mesures compensatoires se sont durcies pour les projets autoroutiers et ferroviaires », explique Hortense Lebeau (Oc'Via). Particularités du tracé du CNM : « il traverse une zone Natura 2000 de part en part, laquelle protège l'outarde canepetière, espèce emblématique qui n'est présente en France qu'en Poitou-Charentes, dans la plaine de la

1 600

le chiffre

C'est le nombre d'hectares qui doivent être gelés pour compenser l'emprise foncière du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier. 126 espèces protégées sont impactées par le tracé du CNM.

Crau et en L.-R. » Au total, 126 espèces protégées sont impactées par le tracé. Oc'Via a déniché ces 1600 ha soit par acquisition (500 ha), soit par conventionnement avec des exploitants agricoles, indemnisés à hauteur du manque à gagner. Pour ce faire, le titulaire privé du CNM a travaillé avec le Conservatoire d'espaces naturels, le centre ornithologique du Gard, la chambre d'agriculture, la Dreal, la Fédération des chasseurs et la Ligue de protection des oiseaux. Les mesures compensatoires concernent aussi, à des degrés moindres, les milieux de garrigue (une centaine d'hectares pour le lézard ocellé), les zones humides et bordures de cours d'eau (amphibiens et libellules) et les boisements (chauve-souris). Ces mesures seront pérennes pendant les 25 ans du partenariat public-privé signé avec Réseau Ferré de France. « L'une des premières

lexique

Grenelle 2 : texte de loi promulgué en 2010 « portant engagement sur l'environnement ». Il définit six grands chantiers à travers plus d'une centaine d'articles : bâtiment et urbanisme, transports, énergie et climat, préservation de la biodiversité, protection sanitaire et gestion des déchets, nouvelle gouvernance énergétique.

RT 2012 : la « réglementation thermique » (RT) a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs tout en incitant à une évolution technologique des filières du bâtiment et à la qualité énergétique



Le chantier du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier, à Mauguio (Hérault).

PHILIPPE GUIGON, PRÉSIDENT DU CEMATER (GROUPEMENT RÉGIONAL DES PROFESSIONNELS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE LA CONSTRUCTION DURABLE), ET DIRIGEANT DU BET RENOVETIK.

« Sensibiliser les donneurs d'ordre »



« Les donneurs d'ordre n'ont pas forcément pris conscience de l'impact de notions telles que l'optimisation énergétique des bâtiments en liaison avec la RT 2012. Ils n'intègrent pas ces enjeux à leur réflexion en amont de la préparation des projets. Or, concevoir un bâtiment économe en énergie ne coûte désormais pas plus cher qu'un bâtiment normal. Les outils informatiques et le bon sens, ouvertures orientés au sud par exemple, nous permettent d'obtenir de très bons résultats dans notre région. Nous devons également sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la nécessité d'utiliser les énergies renouvelables. D'ici 2020, les bâtiments devront produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Or, nous sommes encore loin du compte. La remise en question doit être générale. Nous sommes à l'aube d'un changement en profondeur de nos méthodes de travail. »

●● actions menées une fois le groupement Ocvia (fin 2011, NDLR) a été d'obtenir des services de l'Etat l'arrêté relevant de la loi sur l'eau et celui pour les espèces protégés, souligne Brice Quenouille, responsable de Biositiv*. La structure accompagne l'entreprise dans le montage des dossiers et dans les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation. D'une manière générale, sur un projet d'infrastructure, 30 % du coût global est lié à des mesures environnementales. »

« LE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE EST UNE
OPPORTUNITÉ »

A9 : UNE BRIGADE ENVIRONNEMENT

En charge de la réalisation du déplacement de l'autoroute A9 au sud de la métropole montpelliéraine (25 km d'autoroute nouvelle), ASF (Vinci Autoroutes) acquiert pour sa part 60 ha de parcelles compensatoires pour le maintien et la colonisation d'espèces ciblées des milieux de garrigues. Exemple de dispositif : la création de gîtes (entassement de branches et de roches) pour offrir un refuge à certains reptiles protégés, comme la couleuvre de Montpellier, le Lézard Vert et le Lézard ocellé. La cellule environnement, pilotée par Emilie Wiczorek, associée Safège (contrôles sur le terrain), l'association Les Ecologistes de l'Euzière et Aphyllanthe Ingénierie – assistance à maîtrise d'ouvrage sur la partie aménagement paysager et non-prolifération d'espèces envahissantes. Ces prestataires sensibilisent les entreprises sous forme de « *quarts d'heure* » (interventions régulières). Des entreprises étroitement surveillées : une « brigade environnement » arpente le chantier et administre des pénalités en cas de non-respect du contrat. « *Il faut faire la police sur tout : dispositifs de traitement des eaux du chantier, tri des déchets de chantier, vidange des engins* », indique Salvador Nunez, directeur d'opérations de Montpellier à Vinci Autoroutes. Le document de référence de l'enquête publique Loi sur l'eau, qui s'est déroulée fin 2012, comprend pas moins de 1600 pages. Tout

y passe : circulation des écoulements naturels, continuité écologique et piscicole, transparence hydraulique (notamment avec le viaduc du Lez et de La Lironde, long de 600 mètres). Le projet compte 60 ouvrages d'art, 32 bassins multifonctions et deux bassins écrêteurs, d'une capacité de stockage comprise entre 2 000 m² et 20 000 m³. Malgré ce contexte législatif pour le moins contraignant, certains professionnels jugent cette évolution réglementaire positive. Pour Gilbert Comos, DG délégué du groupe Giraud TP implanté en L.-R. et en Midi-Pyrénées, « *le développement durable est une opportunité pour évoluer dans la pratique de notre métier. La gestion des déchets*

de chantiers fait partie de ces nouvelles pratiques qui tirent nos métiers vers le haut. Il en va de même concernant la généralisation des notions d'efficacité énergétique. À nous d'intégrer ces nouvelles pratiques ! » Frédéric Charrier va plus loin : « *Je pense qu'il existe une réelle opportunité de développement économique liée à ces nouvelles règles environnementales. Les entreprises peuvent en profiter. La principale difficulté réside dans leur capacité à s'approprier et à assimiler ces nouveaux concepts. Le plus souvent par manque de temps et de compétences.* »

* Créé par deux filiales de Bouygues Construction, DTP Terrassement et Bouygues TP, en partenariat avec une association spécialisée dans la protection de la nature, Noé Conservation. ✪

Hérault : Gignac construit une Zac durable

Retenu par la communauté de communes Cœur d'Hérault en vue d'assurer la conception, la construction et la commercialisation de la Zac La Croix à Gignac (27 ha, commerces, bureaux, logements), le groupe Pitch Promotion y met en pratique l'un de ses principaux credos : « *Construire dans l'éthique du développement durable* ». Depuis le lancement des travaux d'aménagement, fin 2013, le responsable de l'opération, Jean-François Gapillout, s'attache à respecter, scrupuleusement, le cahier des charges fixé par la collectivité : « *Ce dernier s'appuie sur l'intégration paysagère du projet, le respect de la RT 2012 au niveau du bâti, la limitation de l'im-*

pact des travaux sur l'éco-système et la création de modes de déplacement doux. Nous concernant, le respect de ces préconisations ne constitue nullement une contrainte. Il faut plutôt parler d'attentes légitimes des clients et de la collectivité », indique le directeur de l'agence Pitch Promotion de Montpellier. Une approche où tout est important : des espaces verts en passant par la collecte des eaux de ruissellement et usées, l'utilisation de matériaux pérennes et jusqu'à la prise en compte des fournisseurs d'énergie. D'autant que la zone sera prolongée, selon les vœux du président de l'intercommunalité, Louis Villaret, par un parc naturel longeant les rives de l'Hérault. ✪



LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Conseil général de l'Hérault mène depuis plusieurs années une ambitieuse stratégie d'accueil des entreprises.

Objectif : consolider le tissu économique local et favoriser le développement durable.



Le totem emblématique à l'entrée de l'Ecoparc départemental de Saint-Aunès.

Accueillir les entreprises dans les meilleures conditions est une priorité pour l'Hérault.

Depuis 2000, le Département a financé l'aménagement de plus de 70 parcs d'activités. Cette aide a contribué à la création de 5500 emplois. Mais il a également mis en place un schéma stratégique de localisation pour améliorer la lisibilité de l'offre des 230 zones d'activités économiques (ZAE) de l'Hérault.

Autre initiative majeure, les « Ecoparcs », dont la vocation est de favoriser un développement durable du territoire.

Réalisés ou en projet, les Ecoparcs départementaux se situent à proximité des infrastructures de transports et d'équipements. L'Ecoparc départemental de Saint-Aunès, à l'Est de Montpellier, est le plus avancé : la

dernière tranche du secteur artisanal représente 60 000 m² de foncier et est totalement commercialisée. Aujourd'hui, les quelque 150 entreprises de l'Ecoparc départemental de Saint-Aunès emploient près de 3000 personnes. A Fabrègues, à proximité de l'A75 et de l'A9, la commercialisation est en cours et les entreprises trouvent ici les conditions de leur développement. D'autres réalisations sont en projet sur tout le territoire héraultais. Exemples : Lunel, Bel-Air à Vailhauquès ou encore l'ECOPARC du Cœur d'Hérault à Saint-André de Sangonis...

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT
1000, RUE D'ALCO
34087 MONTPELLIER CEDEX 4
04 67 67 74 39
ECONOMIE@CG34.FR
HERAULT.FR





Un mérou dans une « Biohut » d'Ecocéan. La société montpelliéraine pourrait équiper le port de New York.

LES PÉPITES VERTES FREINÉES PAR LA CRISE

Pas si simple de vivre du développement durable pour les sociétés du L.-R. Ecocéan décolle aujourd'hui grâce à une réglementation favorable, mais Biotope ou Izuba, habituées des fortes croissances, rencontrent les premiers écueils de leur histoire.

_CÉLINE DUPIN

Cette réglementation pourrait tout changer. Pour Ecocéan, la directive cadre stratégique sur le milieu marin, qui vise au bon état écologique des zones côtières en 2020, ouvre un potentiel de marché immense pour cette jeune entreprise montpelliéraine spécialisée dans la restauration du milieu marin et la protection de la biodiversité dans les ports. « 2015 est une année charnière, estime son dirigeant, Gilles Le-caillon. Cette directive visait sur la période 2012-2016 à réfléchir à des solutions à apporter. Maintenant, il faut passer à l'action. Et les Etats qui n'ont pas fait

d'efforts devront mettre en place des mesures compensatoires ». Le chef d'entreprise ne souhaite pourtant pas se projeter trop haut : « On n'ira pas trop vite, mais on va continuer à signer des contrats en profitant de cette réglementation favorable ». Son entreprise travaille depuis 14 ans sur cette question de la biodiversité, via un outil qui lui permet de capturer des post-larves marines pour des opérations de repeuplement. Ecocean, qui compte une dizaine de salariés et devrait réaliser cette année 1 M€ de CA, a également développé la Biohut, cage contenant de l'habitat, pour

faire des ports, a priori destructeurs de biodiversité, des lieux qui la favorise. Déjà plus de 130 ports en Méditerranée ont adopté les systèmes d'Ecocéan. Et la TPE travaille avec de grands groupes sur des projets colossaux. C'est le cas du port de Calais, dont les travaux doivent être lancés en 2015. Bouygues, maître d'œuvre de l'opération, s'est associé les services d'Ecocéan, via sa marque Biositiv, dédiée à la question de la biodiversité, pour la partie biodiversité marine. Ecocéan devrait toucher 400 K€ sur un budget biodiversité à 6 M€, pour un projet de 800 M€.



PHOTO: ECOCÉAN

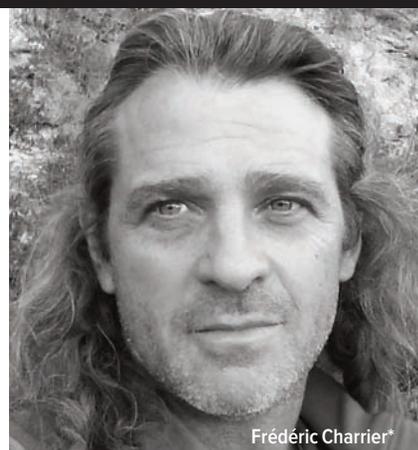
RÉGLEMENTATION ET PRESSION SOCIÉTALE

Ecocéan surfe sur ce marché en cours de création, lié à la réglementation, mais aussi à une meilleure prise en compte sociétale de l'environnement. À Marseille, 75 biohuts ont été installés en début d'année, en accompagnement de panneaux didactiques. « *L'impact est très positif sur les usagers du port, constate Jean-Pierre Pascual, responsable du service des ports. On n'a pas un retour sur investissement brut, mais Ecocéan n'a pas eu de mal à convaincre les élus.* » Idem au port du cap d'Agde, où l'investissement dans la protection de l'environnement s'apparente à un enjeu stratégique. « *Beaucoup de nos investissements ne sont pas liés à des obligations réglementaires, commente Pierre Weiss, directeur d'exploitation du port pour*

la Sodeal depuis 16 ans. *Mais même celui qui n'est pas convaincu doit y passer, car c'est une clé de la réussite commerciale.* » La protection de l'environnement peut représenter jusqu'à 500 K€, soit près de 10 % du budget d'exploitation du port, qui reçoit plus de 4 000 bateaux par an. De nombreux autres contrats sont en cours de négociation, notamment avec le port de New York. Le marché est immense. Et mondial.

RELAIS DE CROISSANCE À L'EXPORT

Pour l'entreprise mézoise Biotope, la crise des finances publiques, depuis 2012, a fait mal. Au point de « *stopper brutalement la croissance* », selon le PDG du bureau d'étude spécialisé en environnement, Frédéric Melki. La LGV Montpellier-Perpignan, reportée sine die, « *aurait pu représenter une charge de travail non négligeable pour l'agence de Mèze* ». « *Ne vous méprenez pas, l'entreprise va bien, mais aujourd'hui, nous devons chercher ailleurs la croissance qui n'existe plus ici* ». En Chine, où l'entreprise a ouvert une antenne fin 2013, mais aussi au Maroc. Cette année, l'activité devrait être stable, à 16,4 M€ pour 230 salariés. Frédéric Melki espère que l'export représentera, dans cinq ans, 50 % de son CA. Si son activité prospère, ce sera à l'étranger. Les entreprises locales interrogées rencontrent le même accueil : la croissance, facile et exponentielle d'il y a quelques années, se fait plus ardue et fuyante. Et les frontières sont abolies dans les deux sens : alors même que le « *marché s'est rétréci* », selon Frédéric Melki, Renaud Mikolasek, patron de la Scop sétoise Izuba spécialisée dans les études liées à la maîtrise de l'énergie, constate la présence de plus en plus de concurrents sur le marché intérieur. « *Nous avons mené des projets ambitieux, sur des Zac entières. Nous avons été les premiers à réaliser cette optimisation de la consommation d'énergie. Aujourd'hui, il y a moins de projets et nous devons nous battre. Nous allons lancer un vrai service commercial afin de riposter* ». Pour la première fois de son histoire, Izuba va terminer l'année sans réaliser de bénéfices. Et regarde vers le Maghreb pour faire en sorte que la croissance ne soit pas qu'un lointain souvenir. ✱



Frédéric Charrier*

« Complexité contre-productive »

La réglementation est-elle une aubaine pour les entreprises spécialisées en environnement ?

La réglementation constitue du business, mais la complexité peut avoir des effets contre-productifs. Il est vrai que notre entreprise s'est créée à la faveur de la loi sur l'eau, pour venir en aide aux coopératives dans la gestion de leur rejet. Et jusqu'au Grenelle de l'environnement, les normes évoluaient doucement, ce qui nous permettait de les assimiler au fur et à mesure.

Quelles sont les conséquences de cette avalanche de normes ?

Je vous donne un exemple : nous avons présenté une candidature avec 11 autres bureaux d'étude pour un appel d'offre relatif à une zone d'activités. Il fallait être 12 pour proposer toutes les compétences requises. Et toutes ces compétences multiplient d'autant les études. Du coup, des projets qui étaient bouclés en 18 mois prennent parfois jusqu'à quatre ans.

Avez-vous un exemple en tête ?

Je pense à une collectivité du Gard qui voulait créer une zone d'activités afin d'implanter une grosse société locale. Les études prennent tellement de temps que le projet est sur le point d'être abandonné. L'environnement est une des raisons : le terrain est en zone Natura 2 000.

* Directeur associé d'ABH, études et conseils en environnement à Caissargues